



Le Belvédère



de Saint-Nicolas

Bulletin du Prieuré Saint-Nicolas

21T, rue Sainte Colette
54500 Vandœuvre-lès-Nancy
09 75 64 56 83 - 54p.nancy@fsspx.fr

N° 150 - Novembre 2024

Editorial

La Rome éternelle

Alors que depuis quatre ans ont commencé les cinquantenaires dans la Fraternité Saint-Pie X, avec récemment celui de la fondation de nos sœurs, arrivent ce mois-ci les 50 ans de la déclaration du 21 novembre

50 ans de plus

1974. Empruntant à l'histoire de la Fraternité telle que rédigée par Monseigneur Tissier de Mallerais dans ses ouvrages *Un combat pour l'Eglise, la Fraternité Saint-Pie X 1970-1995* et sa biographie *Marcel Lefebvre, une vie*, arrêtons-nous sur ce qui est comme l'ADN de la FSSPX.

Même si nous pourrions relater bien des événements qui ont conduit Monseigneur Lefebvre dans ses choix depuis sa fondation de la Toussaint 1970, prenons des faits plus proches de cette déclaration. Laissons parler Mgr Tissier : « Pendant l'été 1974, un vacancier passe à Ecône et demande à voir Mgr Lefebvre, qui ne le reconnaît pas sous le clergyman.

— Comment, s'exclame l'évêque de Strasbourg (car c'est lui), tu ne connais pas Arthur ?

— Ah ! Mgr Elchinger, dit Monseigneur, qui reconnaît enfin son ancien confrère de séminaire Léon-Arthur Elchinger.

Mais « Arthur » demande :

— Tu as du monde, à ce qu'il paraît ? A Strasbourg, ce n'est pas fameux. Comment fais-tu ?

Comment fait-il ? Mais aussi comment l'arrêter ? Telle est la question qui agite la France, Fribourg, Sion, Rome.

L'orage éclate brusquement le 11 novembre 1974 : après le petit-déjeuner, Monseigneur réunit toute la communauté d'Ecône pour lui annoncer la venue, ce

jour même, de deux visiteurs apostoliques venant enquêter de la part des trois Congrégations romaines, par disposition de Paul VI lui-même.

Dans le couloir du cloître, en attendant les visiteurs,

Mgr Lefebvre confie à l'abbé Aulagnier : « Je me doutais bien que notre refus de la nouvelle messe serait tôt ou tard une pierre d'achoppement, mais j'aurais préféré mourir plutôt que d'avoir à m'affronter à Rome, au pape ! »

A 9 heures arrivent Mgr Albert Descamps, secrétaire de la Commission biblique, et Mgr Guillaume Onclin, secrétaire adjoint de la Commission

Bons à 99%

pour la révision du Code de droit canonique. Pendant trois jours, les deux prélats belges vont interroger pères et séminaristes, auxquels ils tiennent des propos théologiques aberrants, trouvant normale et fatale l'ordination des gens mariés, n'admettant pas une vérité immuable et émettant un doute sur la réalité physique de la Résurrection du Christ. Ils ne se rendent jamais à la chapelle et ne présentent, en partant, aucun protocole de leur visite à la signature de Mgr Lefebvre.

A l'abbé Gottlieb, ils ont pourtant dit : « Le séminaire est bon à 99 %. » Et l'abbé de se dire : « 99 % ? Cela ne fait que 1 % pour la messe, ce n'est pas beaucoup ! »¹

Quelques jours plus tard, le 16 novembre, Mgr se rend à Rome. Alors qu'il passe un ... Suite page 8



1- *Marcel Lefebvre, une vie*, Bernard Tissier de Mallerais, Clovis, page 504.

La sainte Eglise nous invite opportunément, dès le début de ce mois de novembre, à prier pour les âmes du Purgatoire. Il s'agit de demander pour elles le repos éternel dans la gloire du ciel, alors qu'elles en sont momentanément privées pour se purifier des péchés passés.

Le purgatoire n'est pas une invention ecclésiastique du Moyen-Age comme certains le prétendent. Nous avons dans un Évangile qui est d'ailleurs employé lors des messes dites à l'intention des âmes du purgatoire, le récit des Macchabées.

Judas Macchabée a envoyé à Jérusalem une somme de 12 000 talents pour demander que les prêtres offrent un sacrifice à l'intention des soldats morts au combat, afin qu'ils soient délivrés de leur peine et qu'ils rejoignent le ciel. Et la Sainte Écriture ajoute : « C'est là une pensée salutaire, de prier pour nos défunts. » (2 Macchabées 12 : 38 à 46). Et si l'épopée des Macchabées précède la venue de Jésus-Christ sur terre, celui-ci, selon ce qu'il énonce, n'est pas venu « abroger la loi mais la parfaire » (Matthieu 5 : 17). Ce que confirme le grand saint Paul, utilisant une expression étonnante : « Si l'œuvre bâtie par quelqu'un sur le fondement subsiste, il recevra une récompense. Si l'œuvre de quelqu'un est brûlée, il en subira la perte ; cependant il sera lui-même sauvé, mais comme à travers le feu » (1 Corinthiens 3 : 14 – 15). Cette expression latine *quasi per ignem* manifeste non seulement l'existence du purgatoire, mais aussi son mode opératoire et son but.

Comme pour l'ensemble de la liturgie, la dévotion qui encourage la prière pour les âmes du purgatoire est ancienne dans le principe, mais demandera des développements successifs. Notons que dans la liturgie byzantine on célèbre de manière antique chaque année un office pour le repos de l'âme de tous les défunts, le samedi avant la Sexagésime.

Concernant l'Eglise romaine, lisons ce que nous indique le Cardinal Schuster (Liber Sacramentorum) : « Au VIII^{ème} siècle, entre autres usages du monastère de Fulda, nous trouvons celui de célébrer chaque mois

une commémoration des défunts, avec office et prières spéciales. De la commémoration mensuelle à une commémoration annuelle il n'y avait qu'un pas ; et nous constatons en effet que vers le X^{ème} siècle, dans les monastères bénédictins en particulier, l'usage s'était établi de célébrer chaque année la mémoire de tous les bienfaiteurs ou amis défunts du monastère. Saint Odilon, abbé de Cluny, passe pour avoir donné force de loi et un caractère universel à cette habitude, établie déjà dans un grand nombre d'églises. Nous connaissons l'édit de saint Odilon.



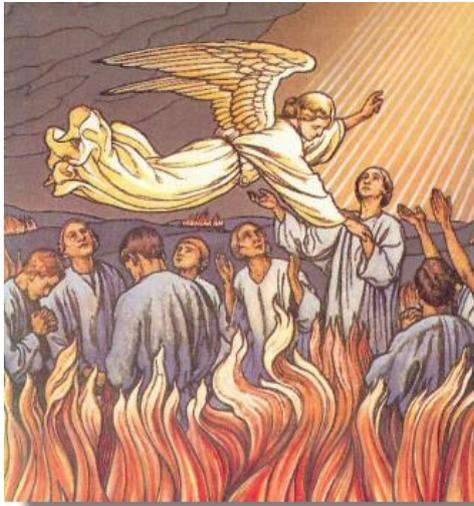
Saint Odilon de Cluny

Il est de 998 mais ne regarde que les monastères qui dépendaient alors de Cluny et dont le nombre atteignait plusieurs centaines, répandus en France, en Espagne et en Italie. Dans ce document, le pieux Abbé ordonne que le 1er novembre, après les vêpres solennelles, les cloches sonnent le glas funèbre et que les moines célèbrent au chœur l'office des défunts. Le lendemain, tous les prêtres doivent offrir à Dieu le divin sacrifice pour le repos de tous les fidèles défunts. Cet usage fut très favorablement accueilli, d'abord dans les différents monastères bénédictins, puis, peu à peu, dans les rituels diocésains, à Liège par exemple (1008), à Besançon, jusqu'à ce qu'il devînt un rite commun à toute l'Eglise latine. » C'est donc sous l'impulsion du saint abbé clunisien que nous jouissons actuellement et progressivement depuis plus d'un millénaire du fait que chaque prêtre célèbre en ce jour du 02 novembre trois messes distinctes. Le seul autre jour de l'année qui autorise ce privilège incroyable est le jour de Noël. Mais en chaque 02 novembre, ne peut-on pas parler d'une vraie fête de Noël pour toutes ces âmes souffrantes qui reçoivent à cette occasion un soulagement sans commune mesure ?

Pour élargir à ce mois de novembre mais également à l'année la dévotion des chrétiens fidèles soucieux du sort des âmes séparées, de nombreuses initiatives ont été encouragées par l'Eglise, pouvant apporter un bienfait surnaturel à ces âmes saintes et souffrantes. Parmi ces initiatives figurent les indulgences applicables aux âmes du purgatoire. Elles trouvent leur dé-

veloppement de la veille à l'octave de ce 02 novembre. Pour permettre aux fidèles de bien mettre en pratique ce que l'Eglise souhaite en ce domaine, redonnons clairement les conditions d'obtention de ces indulgences. En premier lieu il y a des conditions communes à la pratique de toute œuvre indulgenciée : la confession dans les huit jours qui précèdent ou qui suivent ; la communion le jour de l'accomplissement de l'œuvre prescrite ; la prière aux intentions du Souverain Pontife (qui sont habituellement les intentions du Siège Apostolique ¹), à savoir habituellement la récitation d'un Pater et d'un Ave Maria ; le détachement de toute affection à tout péché même véniel (autrement l'indulgence ne sera gagnée que partiellement. En second lieu, il y a l'accomplissement de l'œuvre prescrite : le 02 novembre il faut visiter une église ou un oratoire qui ne soit pas privé, tout en récitant un Pater et un Credo ; du 1^{er} au 08 novembre il faut visiter un cimetière tout en priant, même mentalement, pour les défunts.

La sainte Eglise a aussi favorisé les pieuses unions, associations ou confréries en faveur des âmes du purgatoire. Il s'en trouve une en notre District de France de la Fraternité Saint Pie X qui encourage et fédère les âmes désireuses d'entrer en cette dévotion au bénéfice des âmes souffrantes. Il s'agit de la « Confrérie pour la délivrance des âmes délaissées du purgatoire. » Celle-ci encourage ses membres à accomplir, librement et sans



aucune forme d'engagement grave, les cinq œuvres de piété qui suivent : réciter, pendant le mois de novembre, trois neuvaines aux intentions des âmes « perdues » ; réciter, chaque jour du mois de mai, une dizaine du chapelet pour la délivrance des prêtres, religieux et religieuses du purgatoire ; réciter chaque lundi les litanies pour les âmes du purgatoire ; réciter chaque

jour (sauf pendant les mois de mai et novembre) la prière « pour chaque jour de la semaine » ; réciter chaque jour la prière à Notre Dame auxiliatrice des âmes du purgatoire. Toutes ces prières, qui ne pourraient être citées dans le détail en cet article, sont disponibles sur le site internet « La Porte Latine ».

Enfin, nous pourrions conclure tout simplement, que tout chrétien fidèle peut librement et tout au

long de l'année, prier à ces intentions. La meilleure dévotion reste la messe quotidienne, car le prêtre à l'autel demande explicitement cette libération des âmes du purgatoire, et tout fidèle peut s'y unir en y joignant ses propres intentions personnelles ou familiales.

« Que par la miséricorde de Dieu les âmes des fidèles trépassés reposent en paix ! »

1— Intentions du Souverain Pontife : l'exaltation de la Sainte Eglise ; la propagation de la Foi ; l'extirpation de l'hérésie ; la conversion des pécheurs ; la concorde entre les princes chrétiens ; les autres biens du peuple chrétien.

Ils sont fous ces Romains

Abbé François Brunet de Courssou

Oui, ils sont fous ! Tout, ou presque à Rome est dans la démesure : l'Histoire pour commencer. Quelle ville peut s'enorgueillir de faire passer ses visiteurs d'un siècle à l'autre en seulement quelques pas ? On y marche sur les traces des Etrusques, de Remus et Romulus, de la République et de l'Empire, des premiers chrétiens et des martyrs, des pèlerins obscurs et sans nom et des hommes célèbres, de l'apôtre saint Pierre aux derniers grands papes défenseurs de la Foi. Les

églises ensuite, toutes plus grandes, plus belles les unes que les autres, où les plus grands noms de la peinture, de la sculpture, de l'architecture italiennes ont laissé leur empreinte pour la gloire de Dieu, et... la leur aussi parfois. Ses palais, en ruines ou non, ses anciens temples païens, tout est témoin de la grandeur de Rome et de la victoire du catholicisme sur le paganisme.

Rome ne se découvre bien qu'à pied car à tous

les coins de rue, une Madone vous sourit, une église vous ouvre ses portes, un palais vous impressionne de son ombre, une fontaine vous étonne par ses statues parfois osées, un petit glacier vous propose un rafraîchissement. Mais Rome parcourue simplement en es-thète ne livre pas son âme. Un vieux proverbe italien dit : « Chi vâ a Roma perde la fede ou si fa santo » . Qui va à Rome y perd la foi ou devient un saint. Essayons de percevoir ce que veut nous dire la Ville Eternelle, cœur battant de la Chrétienté.

Pour faire le lien avec les articles précédents, nous commencerons par parler de Sainte-Marie-Majeure et de son quartier. Et cela tombe bien car cette basilique est le point de départ du pèlerinage des sept basiliques romaines. Nos flâneries nous mèneront dans chacun de ces sept quartiers.



Sainte-Marie-Majeure fut édifée au V^{ème} siècle par le pape Sixte III sur la colline de l'Esquilin, l'une des sept collines de Rome. Certes, la basilique originelle connut maintes modifications qui transformèrent radicalement son apparence. Néanmoins le cœur de

la basilique reste intact. Sa genèse est racontée par de magnifiques mosaïques du XIV^{ème} siècle malheureusement cachées en partie par la façade baroque du XVIII^{ème}. Vous conviendrez avec moi qu'une chute de neige à Rome n'est pas un évènement climatique fréquent. Et pourtant, c'est ce qui a décidé du lieu de construction de la basilique car dans la nuit du 4 au 5 août 356, une neige miraculeuse s'est déposée sur l'Esquilin. L'église en tira un joli nom puisqu'en plus de Sainte-Marie-Majeure, elle porte celui de Sainte-Marie-des-Neiges. Cet évènement est commémoré chaque année lors des Vêpres de la Dédicace (5 août) par un lancer de pétales blancs lâchés depuis un caisson du plafond.

Il y a un endroit particulièrement touchant dans cette basilique mariale, c'est l'autel de la confession (on appelle ainsi les petites cryptes se situant sous les autels majeurs). Dans un magnifique reliquaire d'ar-



gent et de cristal, sont contenus cinq tiges de sycomore, restes du berceau de l'Enfant-Jésus. Autre point d'intérêt : l'icône de la Sainte Vierge « Salus populi romani ». Elle se trouve dans le transept côté évangile, surplombant l'autel de la chapelle Pauline. Attribuée par la légende à saint Luc, elle représente une Vierge à l'Enfant de style byzantin. Saint Charles Borromée aimait se recueillir devant cette image. Au-dessus, le couronnement du retable nous montre le pape Libère traçant le plan de la basilique dans la neige fraîche.



Ne pouvant les énoncer tous, soulignons un dernier point : les magnifiques mosaïques parant le cul-de-four et l'arc triomphal. Ce dernier, appelé aussi « Arc d'Ephèse » est un véritable catéchisme en images de la doctrine catholique sur la divinité de Notre Seigneur et la maternité divine de Marie. Il a été exécuté



sous le pape Sixte III suite à la définition du dogme de la maternité divine de Notre Dame, proclamé à Ephèse en 431. Le cul-de-four expose à nos yeux émerveillés une extraordinaire mosaïque représentant le couronnement de Marie par son Fils.

Sortons maintenant de la basilique. Une petite rue sur la droite nous conduit vers Sainte-Praxède, petite église élevée au rang de basilique mineure. De dimensions modestes, elle n'en existe pas moins depuis le V^{ème} siècle, et fut agrandie sous le pontificat de Pascal I^{er} au IX^{ème} siècle. Là aussi, de somptueuses mo-

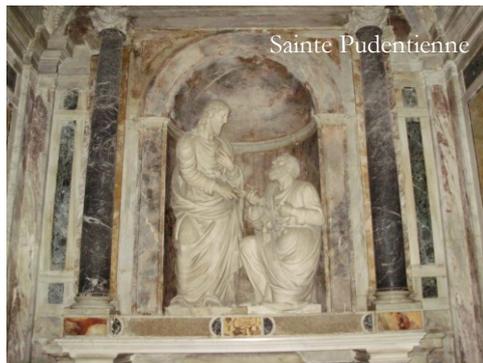


saïques ornent ses murs, l'arc triomphal et l'abside. Sur cette dernière est relatée l'histoire des sœurs sainte Praxède et sainte Pudentienne. Ces deux femmes, non contentes d'aider les pauvres grâce à leur richesse, prirent soin des corps des martyrs, épon-

geant leur sang avant de les ensevelir. Selon une pieuse légende, elles eurent l'insigne honneur de recevoir saint Pierre en leur demeure. Pour cette raison, elles sont représentées lors de leur arrivée au ciel, introduites par les apôtres saint Pierre et saint Paul. Mais avant de contempler tout cela, allons nous recueillir un instant devant un fragment de la colonne de la Flagellation, conservé dans cette église.



Continuons notre promenade et revenons un tant soit peu sur nos pas. Longeons Sainte-Marie-Majeure, arrêtons-nous un instant pour contempler le magnifique chevet depuis la place de l'Esquilin. Puis, traversons la Via Cavour et engageons-nous dans la via Urbana. Nous n'irons pas visiter la chapelle desservie par la Fraternité sise au numéro 85 car, malheureusement, elle n'a pas le même lustre que ses voisines immédiates. Nous allons faire un passage rapide dans l'une des plus anciennes églises de Rome, celle dédiée à la sœur de sainte Praxède, Sainte-Pudentienne. Là aussi, de magnifiques mosaïques témoignent de la maîtrise des Romains dans cet art. Un bel ensemble de marbre représentant Notre Seigneur remettant les clefs à saint Pierre est également à admirer.



En sortant de Sainte-Pudentienne, dirigeons-nous vers la station suivante du pèlerinage des sept églises, la basilique Saint-Laurent-hors-les-murs. En

passant devant la gare Termini, un petit détour sur notre gauche nous mène Place de la République. Un coup d'œil rapide sur la fontaine installée en son centre suffira, et tournons-nous vers un mur de briques ne payant vraiment pas de mine. Il s'agit des anciens thermes de Dioclétien dans lesquelles s'insère la basilique Sainte-Marie-des-anges-et-des-martyrs. Le pape Pie IV, en 1561, en décida la construction, avec un couvent cartusien mitoyen. C'est une sorte de pied-de-nez fait à l'empereur romain d'origine dalmate, l'un des plus féroces persécuteurs de l'Eglise naissante, qui fit construire cet établissement de bains par 40.000 esclaves chrétiens. La Chrétienté ayant triomphé du paganisme, l'édifice sert désormais aux purifications surnaturelles. Michel-Ange, âgé alors de 86 ans, fut chargé du projet. Malheureusement, la façade fut détruite au XXème siècle pour ne laisser apparaître que la triste



façade des thermes.

La place manque malheureusement et nous nous trouvons dans l'obligation de conclure. Un proverbe québécois dit : « Avec une langue, on peut aller à Rome ». J'espère que grâce à une plume, vous pourrez respirer quelques parfums de la Ville Eternelle.



« *Fidèle à Monseigneur Lefebvre, fidèle à la Fraternité, et fidèle à l'Église.* » Ces mots sont ceux par lesquels l'abbé Pagliarani, supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X, décrivait Monseigneur Tissier de Mallerai dans le sermon de ses funérailles le 18 octobre dernier à Ecône. En 1967, alors âgé de 22 ans, le jeune Bernard Tissier de Mallerai rencontra Monseigneur Lefebvre pour la première fois, et deux ans plus tard, en 1969, il le rejoignit en tant que séminariste à Fribourg. Dès lors, sa vie fut consacrée au combat de la tradition, combat dont il deviendra rapidement l'un des principaux acteurs par ses différents postes dans la Fraternité puis par l'épiscopat qui le conduira à travers la terre entière pour transmettre ce qu'il avait reçu.

Certains accusent la Fraternité de désobéissance aux Papes postconciliaires, et mettent donc en opposition la fidélité à cette dernière et la fidélité à l'Église.



Comme le dit aussi l'abbé Pagliarani dans ce même sermon : « *Mgr Tissier avait très claire cette notion qu'être fidèle à la Fraternité signifie être fidèle à l'Église. Il a dénoncé très clairement ce faux dilemme, comme quoi il faudrait choisir entre la fidélité à l'Église et la fidélité à la Fraternité. Non ! Être fidèle à la Fraternité signifie être fidèle au moyen qui nous a été donné par la Providence pour rester fidèle à l'Église. On ne choisit pas.* » Mgr Lefebvre exprimait déjà cette idée dans la déclaration du 21 novembre. En refusant d'accepter les nouveautés scandaleuses de Vatican II, nous restons indéniablement fidèles à ce que l'Église a toujours enseigné, notamment à travers les papes des

XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, qui se sont opposés à ces mêmes erreurs qu'on essaye aujourd'hui de nous faire accepter.



Cet attachement à la Tradition résonne particulièrement en ce temps de l'année, alors que nous venons de célébrer la fête du Christ Roi, instituée par Pie XI dans son encyclique **Quas Primas**. Ce document, publié en 1925, réaffirme avec force la royauté sociale de Notre-Seigneur, un principe que l'Église a toujours défendu. Cependant, les enseignements du Concile Vatican II, notamment sur la liberté religieuse dans la déclaration

Dignitatis Humanae, vont contre cette royauté. En affirmant que chaque individu et chaque État doivent reconnaître et se soumettre à la souveraineté du Christ, **Quas Primas** se heurte frontalement aux principes de pluralisme religieux et de séparation de l'Église et de l'État promus depuis Vatican II. Je vous propose donc de nous pencher plus en détail sur cette encyclique.

Ce document est structuré autour de trois grands axes : l'origine biblique de cette royauté, sa nature et ses conséquences pratiques pour la société.

1. L'origine biblique et théologique de la royauté du Christ.

Dès les premiers paragraphes, Pie XI établit que la royauté du Christ découle directement de sa nature divine, se basant sur des passages des Écritures comme ceux du Nouveau Testament où le Christ lui-même se présente comme Roi (Jean 18,37). Il souligne que cette royauté est confirmée par la liturgie et la tradition, qui ont toujours reconnu cette domination universelle. Le Christ règne non seulement sur les croyants, mais aussi sur l'ensemble de la création, en vertu de sa double nature divine et humaine. C'est une royauté donnée par Dieu le Père, que toute autorité terrestre doit reconnaître.

2. La nature de la royauté sociale de Jésus-Christ.

L'encyclique insiste ensuite sur le fait que la royauté du Christ n'est pas simplement spirituelle, mais

qu'elle doit s'étendre à toutes les sphères de la vie humaine. Pie XI souligne que cette royauté doit gouverner non seulement les âmes individuelles, mais aussi les lois, les institutions sociales et politiques. Le Christ n'est pas seulement un roi des cœurs, mais également des sociétés. L'encouragement à reconnaître cette royauté dans la sphère publique est central à l'encyclique : toute législation humaine, toute action politique, doit être conforme à la loi divine telle qu'enseignée par l'Église.

3. Les conséquences pratiques et sociales de cette royauté.

Pie XI termine en exhortant les fidèles, mais aussi les dirigeants politiques et sociaux, à soumettre les lois et les structures de la société à l'autorité du Christ. Il critique sévèrement la montée du laïcisme et du relativisme moral qui se traduisent par la séparation de l'Église et de l'État, une idée qu'il rejette fermement. La société ne peut pas être juste si elle ne reconnaît pas la suprématie de Dieu à travers le Christ Roi.

Ces enseignements se trouvent en opposition directe avec les idées développées par Vatican II, notamment la déclaration **Dignitatis Humanae** sur la liberté religieuse. Ce document développe l'idée qu'en aucun cas les citoyens ne devraient être contraints ou encouragés par les lois ou constitutions de leur pays à suivre une religion plutôt qu'une autre, car cela irait contre leur liberté et leur dignité. Par conséquent, l'Église ne devrait accepter aucun traitement de faveur de la part des gouvernements. En d'autres mots, c'est la séparation de l'Église et de l'État. Cette approche est en contradiction directe avec l'enseignement de Pie XI, qui affirme que la société toute entière, et non seulement les individus, doit se soumettre à la souveraineté du Christ. Alors que **Quas Primas** appelle les États à se conformer aux lois du Christ et à rejeter toute forme de laïcisme ou de neutralité religieuse, Vatican II introduit un modèle où l'État est séparé de l'influence directe de l'Église, mettant au même niveau la vérité et l'erreur. Pie XI est très clair sur les conséquences de ce laïcisme : affaiblissement de l'autorité légitime, dégradation morale de la société, mise à mal de la paix sociale et de la paix domestique, développement des idéologies autoritaristes et

athées, et enfin affaiblissement du rôle bénéfique de l'Église dans la société.

Non, refuser de suivre les nouveautés de Vatican II, ce n'est pas être infidèle à l'Église, au contraire. Refuser le règne du Christ-Roi sur la société, c'est désobéir aux enseignements de Pie XI et de ses prédécesseurs, désobéir à l'Église, désobéir à Notre-Seigneur lui-même : « Tu le dis, Je suis Roi ». Cette royauté lui a été donnée par son Père, ainsi que tout pouvoir dans le ciel et sur la terre (Math. 28,18). Ceux qui se soumettent à cette Royauté et qui veulent y soumettre les nations sont ceux qui sont fidèles à l'Église et à son Fondateur.

Ne craignons pas de désobéir à des hommes, si c'est pour obéir à Dieu et rendons plutôt grâce pour ce don de la Foi qu'Il nous prodigue, et pour les moyens qu'Il nous a donné pour la maintenir. Concluons avec ces paroles de Monseigneur Tissier, lors d'un sermon à Ecône le 9 décembre 2012 : « *J'aime la Fraternité, pour ainsi dire, pour tout résumer, parce qu'elle est le dernier bastion qui reste pour résister, tenir bon, dire non à l'apostasie conciliaire et postconciliaire. Dernier bastion précieux ; et notre premier devoir, par conséquent, est de le protéger contre toutes les infections modernistes. Notre premier devoir est de garder ce bastion pour le futur, pour l'Église.* »

Mgr Bernard Tissier de Mallerais, le 12 mars 2022



Suite de la page 1 ... cordon de grades suisses en sortant de l'une des Congrégations romaines, le prélat a la surprise d'entendre un des gardes rompre le silence protocolaire à son passage : « Monseigneur, vous attendez encore quelque chose de ces gens-là ? »

Un Suisse pas neutre

Monseigneur reste stupéfait par une telle remarque et, sans répondre, prend le chemin de notre maison d'Albano. Ses réflexions lui font se remémorer la visite canonique et il comprend qu'il n'y a plus rien à attendre des Congrégations romaines. Et c'est « dans un mouvement d'indignation », comme il le racontera par la suite, que Monseigneur rédige d'un seul trait de plume, sans rature, ce même jour du 21 novembre 1974, sa fameuse déclaration. C'est quelques jours plus tard, le 2 décembre, qu'il présente à la communauté d'Ecône cette admirable position de principe : « C'est, dit-il, la position du séminaire et de la Fraternité depuis le début, mais en termes plus nets et définitifs, en raison de l'amplification de la crise. »

« Toute la réforme « se tient » explique l'archevêque : à messe nouvelle, catéchismes nouveaux, séminaires nouveaux. Tout cela vient du libéralisme, du protestantisme et du modernisme qui se sont manifestés dans le concile et qui conduisent l'Eglise à la ruine. Nous sommes au pied du mur, il s'agit de manifester notre choix. Sans aucune rébellion, nous choisissons ce qui a été cru et pratiqué par l'Eglise de toujours. Par conséquent :

« nous adhérons de tout cœur, de toute notre âme à la Rome catholique, gardienne de la foi catholique et des traditions nécessaires au maintien de cette foi, à la Rome éternelle, maîtresse de sagesse et de vérité.

Nous refusons par contre et avons toujours refusé de suivre la Rome de tendance néo-moderniste et néo-protestante qui s'est manifestée clairement dans le concile Vatican II et après le concile dans toutes les réformes qui en sont issues... »

Mgr Lefebvre n'a pas achevé la lecture de sa déclaration que tous les séminaristes applaudissent, conscients de vivre un instant capital. Le prélat, méprisant toute prudence humaine, a déclaré ouvertement la guerre, dans une vue de foi, à l'ensemble de la réforme post-conciliaire.² »



1975, Année Sainte, Monseigneur se rend à Rome en pèlerinage et parvient à célébrer la Messe de saint Pie V à Sainte-Marie-Majeure et Saint-Laurent-Hors-Les-Murs au nez et à la barbe du cérémoniaire qui tente pendant la messe de lui faire lire le nouveau missel !

Et nous irons l'été prochain, 50 ans après, manifester nous aussi notre fidélité à la Rome éternelle !

Abbé Grégoire Chauvet

2- *Idem*, page 506.

Messes dominicales du prieuré (en principe)

10h30	10h00	17h00	9h00	3 ^{ème} dimanche 17h00
Chapelle du Sacré-Cœur 65, rue du Maréchal Oudinot 54000 NANCY	Chapelle Saint Roch 94, rue du Maréchal Foch 57130 ARS-sur-MOSELLE	Chap. de l'Annonciation 22, avenue Irma Masson 52300 JOINVILLE	Chap. du Sacré-Cœur 41, rue de la filature 88460 CHENIMENIL	Eglise Saint Martin 55160 LES EPARGES

Pour aider l'apostolat en Lorraine

Vous pouvez faire un don :

- ◆ Par chèque
à l'ordre du *Prieuré Saint-Nicolas*
- ◆ Par l'enveloppe du denier du culte dans la quête
- ◆ Par virement (cf. ci-contre)

Un reçu fiscal vous sera adressé sur demande.

Le compte à créditer est le suivant :

Titulaire : FSSPX PRIEURE ST.-NICOLAS-NANCY
Code Banque : 30002 Code Guichet : 05922 Compte n° 0000079346V
Clef RIB : 45
Domiciliation : ESDC BDI PARIS OPERA 04865
IBAN : FR37 3000 2059 2200 0007 9346 V45 BIC : CRLYFRPP

